

DE LA PRÉFÉRENCE
DES VIS
AUX CHEVILLES,
POUR LES INSTRUMENS
DE MUSIQUE.

*Et un Essai sur la maniere de changer
l'A, mi, la, en tendant ou déten-
dant toutes les cordes à la fois, sans
détruire l'harmonie.*

Ce qui donne lieu à des Manches d'une
forme nouvelle, beaucoup plus com-
modes que les anciens.

*Présenté à l'Académie Royale des Sciences, le
13 Août 1756. par M. DOMENJOUR,
Avocat en Parlement.*

Nam neque chorda sonum reddit quem vult
manus & mens

Horat. de Arte Poeticâ. v. 548.

Avec Figures.



A P A R I S,

Chez THIBOUST, Imprimeur du ROI,
Place de Cambrai, à la Renommée.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi

396045-A.



A SON ALTESSE
SÉRÉNISIME
MADAME LA PRINCESSE
DE CARIGNAN.



ADAME,

*Cette nouvelle Invention . ayant
été jugée par Messieurs de l'Acadé-
mie Royale des Sciences , assez bonne
pour en faire part au Public , il ne
lui manque plus pour faire fortune
que d'être décorée d'un Nom illustre.
On ne peut demander cette grace
qu'aux Grands qui aiment à proté-
ger les Beaux Arts , & dont la
grandeur n'est pas inaccessible à ceux*

qui travaillent à leur perfection.
L'affabilité Majestueuse de VOTRE
ALTESSE SÉRÉNISSEME, son incli-
nation à obliger, tant d'autres ver-
tus encore plus essentielles que je dois
seulement admirer avec tout le mon-
de, & sa qualité de Première Prin-
cesse du Sang de L'AUGUSTE MO-
NARQUE dont je suis né sujet, sont
des motifs qui sauvent ma démar-
che de témérité, & qui me font es-
pérer que cet hommage que je sou-
baite ardemment de lui rendre,
pourra être agréé. Il servira à lui
témoigner publiquement ma recon-
noissance des marques de protection
dont elle a déjà eu la bonté de m'ho-
norer en plusieurs occasions, & à
faire paroître, autant qu'il est en moi,
le profond respect avec lequel je suis,

MADAME,

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSEME ;

Le très-humble, très-obéissant
& très-fidèle serviteur,
J. B. DOMENJOUR.



DE LA PRÉFÉRENCE
DES VIS
AUX CHEVILLES ;
POUR LES INSTRUMENS
DE MUSIQUE.

LA difficulté que j'éprouvois ;
comme tout le monde , à met-
tre mon Violon en accord avec
précision , m'a donné lieu de
chercher un moyen plus commode & plus
sûr que celui des chevilles ordinaires.

J'ai observé que la cause de cette dif-
ficulté provient de la trop grande exten-
sion ou détension subite de la corde :
qu'un tour de cheville ordinaire de Vio-
lon , produit une extension d'un pouce,
& que l'extension d'un pouce de chan-
terelle , donne dix tons & demi, en sup-
posant que depuis sa modique tension ,
jusqu'à sa plus grande extension , elle
donne des tons égaux à des espaces
égaux.

6 De la Préférence

J'ai pensé qu'en employant beaucoup plus de mouvement pour produire l'extension, on auroit plus d'aisance à en ménager le progrès, & par conséquent à parvenir au ton que l'on cherche, & à s'y arrêter. Il ne s'est rien présenté de mieux à mon imagination que les vis.

Ce sont, à l'égard du Violon, des fils de fer d'une ligne de diamètre, de trois pouces de long, tout compris, vissés & mis au bout du manche dans un sens parallèle avec lui, en divergeant vers les extrémités, pour y avoir des espaces plus grands que les distances des cordes. Ces vis, en roulant légèrement avec deux doigts, le pouce & l'index, les boutons adaptés au bout de chacune, font hausser & baisser, comme on veut, de petits écrous de cuivre où sont attachées les cordes. Pour que ces écrous ne tournent pas & se tiennent toujours droits, il y a en-dessous une queue, qui se promène dans une rainure régnante depuis le fillet, qui est le point d'appui des vis, jusqu'à la hauteur de deux pouces un quart, où la vis cesse d'être taraudée & est fixée librement dans un anneau.

Avec ces vis je fais quarante-huit tours pour allonger la corde d'un pouce, au lieu d'un tour avec la cheville; par

des Vis aux Chevilles. 7

conséquent j'ai quarante-sept fois plus de facilité pour m'arrêter au ton que je cherche.

Le tems que cestours demandent, n'est pas, à beaucoup près, quarante-sept fois plus considérable que celui que demande un tour de cheville. Il faut s'y prendre à deux fois : reste à vingt-trois & demi. Un roulement fait faire plus d'un tour à une vis, & la facilité en est si grande, qu'on peut le répéter trois ou quatre fois par seconde sans se presser.

Il seroit très-aisé, en multipliant les filets, de faire faire à la corde, le double & le triple du chemin à chaque roulement du bouton ; mais outre que le tirage ne seroit pas si solide, on y perdrait du côté de la précision, autant qu'on y gagneroit du côté de la vitesse. Il n'y a personne qui n'aime mieux faire deux ou trois roulemens de plus pour goûter son ton & le fixer avec sûreté, quand il est à la perfection, que d'être obligé de rétrograder plusieurs fois ; cela pourroit faire perdre pour le moins autant de tems, & impatienteroit bien davantage.

On peut dire des chevilles, qu'elles font très-mal tout ce qu'elles font. Quand la corde est presque au ton, si on monte avec la cheville, on monte

8 *De la Préférence*

trop. On est emporté plus loin qu'on ne voudroit par la secousse de l'effort qu'on a fait pour la defferrer. Si l'on baisse, on baisse encore trop, par la même raison. On fait le manège impatientant de hausser & de baisser plusieurs fois, avant que de rencontrer le ton précis ; & ce ton, pour peu qu'il approche du vrai, on le laisse tel qu'il est, par la crainte qu'on a de le rendre pire.

La cheville, ou est si ferrée qu'il faut souvent risquer de se casser les dents, qu'on se trouve obligé d'employer pour la faire mouvoir, ou tient si peu qu'elle tourne toute seule dans le moment qu'on y pense le moins. On est quelquefois dans le cas, quand on est pressé, de cracher dans le trou, pour l'empêcher de couler. Quand on a le tems, on y met de la poudre de résine ; mais il arrive, si on y en a un peu trop mis, que la tête de la cheville casse plutôt que de tourner. Les cordes sont fort sujettes à s'entrelasser les unes avec les autres entre les chevilles, à s'y applatir contre le bois du manche & à casser. Ce n'est pas une petite affaire que de mettre de nouvelles cordes aux chevilles, sur-tout à celle de PA, mi, la. On ne peut pas toucher aux chevilles sans y employer les deux

des Vis aux Chevilles. 8

Mains, une pour tenir le manche, l'autre pour tourner la cheville, & sans déplacer le Violon, qu'on est obligé d'appuyer fermement contre soi, contre un mur, entre les genoux, &c.

Tous ces inconvéniens & beaucoup d'autres, qu'on a été obligé d'essuyer jusqu'à présent avec patience, parce qu'il ne paroïssoit pas qu'on pût les éviter, sont les mêmes pour la Basse de Viole, le Violoncelle, la Viole, &c. Et ils sont si insupportables quand on s'est une fois servi des vis, que je ne désespere pas que les chevilles soient dans peu bannies de tous les Instrumens de Musique, même du Clavecin, à moins que les Facteurs ne veuillent pas s'y prêter; parce que toute personne qui sçauroit la Gamme, pourroit, peut-être, l'accorder parfaitement sans leur secours, & que les cordes qui souffrent à l'endroit où elles finissent de se courber sur les chevilles, une tension double de celle de chaque côté d'un anneau & qui ne peuvent pas supporter plusieurs courbures & décourbures, ne casseroient pas si souvent, tenant aux vis par anneau, comme au cloud de l'autre bout.

Il ne subsiste plus aucun de ces in-

convéniens avec les vis. On a au contraire une stabilité constante & une grande facilité de hauffer, de baisser & de mettre de nouvelles cordes. Quelque tendue que soit la corde, on l'a fait encore monter aisément en roulant l'olive ou bouton à côtes rudes qui est au bout de la vis, avec deux doigts seulement, sans avoir besoin d'appui. Les cordes ne peuvent ni se tordre ni se détordre. La main gauche accorde tout le Violon sans le déranger de dessous le menton. S'il est question de faire parcourir un grand espace à l'écrou, on peut se servir d'une clef de montre à l'Angloise, qu'on place au bout de chaque bouton, en-dedans duquel il y a un petit quarré, comme aux montres, & on va extrêmement vite. La façon d'attacher les cordes est la plus simple & la plus solide. Plus les cordes tirent, mieux elles tiennent.

Pour sçavoir combien il y a de tours dans l'extension d'un pouce de la corde, j'ai mis la chanterelle en unisson avec la seconde corde. J'ai marqué où étoit l'écrou, je l'ai ensuite monté à l'accord de la quinte du la au mi, & marqué l'endroit de l'écrou, qui s'est trouvé avoir parcouru l'espace de quatre lignes au

des Vis aux Chevilles. II

juste ; j'ai dit : du la , où elle étoit , elle est au mi , il y a si , ut , re , mi de plus , qui sont trois tons & demi pour quatre lignes d'extension ; il faut donc dix tons & demi pour douze lignes , qui font un pouce , comme j'ai dit ci-dessus. Or , ménagez tant qu'il vous plaira , le mouvement de la cheville , il sera bien difficile de lui faire parcourir moins d'un dixième & demi entier , dans un cercle d'un pouce de circonférence , pendant que vous n'aurez besoin que d'un demi , d'un tiers , d'un quart & peut-être d'une moindre partie , d'un dixième & demi , qui est un ton.

On ménage la marche des vis comme on veut , sans être obligé de rétrograder. On sent venir le ton de fort loin , on le goûte en plein quand on le tient , & on le sent cesser distinctement en le passant. On peut avec les vis anatomiser , pour ainsi dire , sensiblement les tons. Elles font ici à l'égard des oreilles le même effet que le microscope à l'égard des yeux.

● Cet avantage est d'autant plus à considérer , qu'il est d'un usage général actuellement de jouer double , ce qui exige la plus grande précision dans l'accord.

12 *De la Préférence des Vis, &c.*

Au lieu de placer la petite piece de cuivre qui forme l'écrou perpendiculairement à la vis, je l'ai mise obliquement. J'ai trouvé dans cette situation un ample dédommagement de ce que la corde ne le tire pas par le centre de sa résistance, comme il auroit fallu, en ce qu'il y a deux appuis, l'un du côté de la corde, & l'autre en-dessous du côté opposé; que le nombre des pas de vis au cuivre est plus du double de ce qu'il y en auroit étant posé perpendiculairement, & que la vis est toujours serrée dans l'écrou à ses deux bouts.

J'ai fait le trou pour passer les cordes le plus près de la vis qu'il a été possible & tracé des rainures de profondeurs proportionnées à leurs épaisseurs, pour les y placer en nœuds ouverts, de façon que les bouts restans des cordes, se trouvent sous elles, en l'endroit où elles ont toutes leurs forces, qui est au bord du trou, après avoir fait le tour du bouton de l'écrou.

Voilà certainement des avantages assez considérables & en assez grand nombre. Il semble que j'aurois dû m'en tenir là, mais plus on en a, plus on en veut avoir.



ESSAI

Sur la maniere de changer l'A, mi, la, en tendant ou détendant toutes les cordes à la fois, sans détruire l'harmonie.

J'AI envisagé comme une chose assez curieuse & très - commode de pouvoir changer l'A, mi, la, sans détruire l'harmonie, en montant ou descendant toutes les cordes à la fois. Pour détendre l'instrument, quand on cesse de jouer & pouvoir le remettre quand on le reprend, au ton où il étoit quand on l'a quitté, sans qu'il soit besoin de l'accorder de nouveau, pour se prêter dans l'instant au ton qui convient à une voix qu'on accompagne, pour se mettre au ton d'un Clavecin, &c.

La difficulté à vaincre étoit que l'extension d'une corde pour un ton, n'est pas la même que celle d'une autre corde plus ou moins grosse aussi pour un ton; il a donc fallu sçavoir quelle en étoit la différence. Voici mon procédé.

J'ai accordé très-bas un Violon dont

14 Du Changement

les quatre cordes servoient depuis long-tems ; j'ai fait un point d'encre à chaque corde au bord du fillet du côté du cheval. J'ai tracé la ligne AB (fig. 1.) sur le milieu de laquelle j'ai piqué les points CDEF, suivant la distance ordinaire des quatre cordes. J'ai monté & accordé l'Instrument bien haut & marqué avec le bout de ma plume chaque corde, comme j'avois fait lorsqu'il étoit bas. J'ai reconnu, comme je m'y attendois, que la grosse corde s'étoit moins étendue que les autres ; que celle d'après s'étoit étendue d'une ligne de plus ; celle d'A, mi, la, d'environ une ligne de plus que D, la, re ; & E, si, mi, qui est la chanterelle, encore environ une ligne de plus qu'A, mi, la. J'ai pensé que le peu qu'il s'en falloit de la ligne d'augmentation régulière des deux dernières, venoit de la disproportion de mes cordes qui pouvoient être mieux choisies, & j'ai tablé sur une ligne juste, parce qu'il ne sera pas difficile d'avoir des cordes de cette proportion & qui ayent même été mises à l'épreuve avant que de s'en servir.

J'ai pris avec un Compas l'extension de la grosse corde, avec laquelle j'ai tracé un demi-cercle, qui a pour centre C. J'ai ouvert le Compas d'une ligne

de plus, & j'ai tracé un autre demi-cercle du point D, de même de E & de F; j'ai appliqué une règle sur les extrémités des quatre arcs, & tiré leur tangente commune MN qui a coupé la ligne AB au point M, centre que je cherchois; j'ai répété les points CDEF sur la ligne MN à la même distance de ce centre, & j'ai tiré les quatre portions de cercle CH, DI, EK, FL, qui sont les voies des différentes extensions des quatre cordes.

C'est en conséquence de ces opérations que j'ai exécuté le mieux que j'ai pu, le nouveau manche de Violon que j'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter. La façon n'en est pas parfaite; mais il n'est question que de l'idée; les Ouvriers ne manqueront pas à Paris pour l'exécuter parfaitement, si Messieurs la trouvent bonne.





EXPLICATION DU PLAN.

LA Figure 2. représente exactement le dessein du manche de Violon exécuté, excepté qu'au lieu que les vis y sont toutes d'égale longueur, celles-ci sont d'une longueur proportionnée à l'extension ordinaire de chaque corde. Cette réflexion faite après coup est à sa place. Il est inutile que la vis *A h* (fig. 2.) de la grosse corde qui s'étend moins que *D l* de la chanterelle, soit aussi longue; elle doit être proportionnée à la distance de *H* à *C*, (fig. 1.) qui est beaucoup plus petite que celle de *L* à *F*.

Les cinq boutons *SABCD* (fig. 2.) & les quatre anneaux qui sont au-dessous en forme de boules adhérentes au bois par une queue, au travers desquels passent librement les quatre vis, sont d'ivoire faits au tour.

Les petites lettres *m h i k l, c d e f* désignent les mêmes choses, (fig. 2.) que les grandes, (fig. 1.)

Les neuf points qui sont auprès de
ces

Explication du Plan. 17

Les lettres marquent les centres des neuf petites poulies d'ivoire qui retiennent les cordes à leurs places lorsqu'on les fait hauffer & baisser toutes à la fois, & leur épargnent un frottement considérable, sur-tout aux deux plus grosses, lorsque la partie supérieure est à son plus grand renversement.

Les lignes a b, m n sont paralleles & se touchent, c'est la plus grande détente du Violon.

PQ. le fillet ordinaire, on ne change rien à l'Instrument que depuis le fillet jusqu'au bout du manche.

Au point m (fig. 2.) est la cheville ouvriere qui tient ensemble la partie supérieure g n f. (fig. 3.) qui porte les vis & tout ce qui les accompagne avec la partie inférieure a b e qui fait corps avec la poignée du manche.

Les lignes courbes EF prolongées en points (fig. 2.) e f (fig. 3.) marquent les contours de la partie inférieure & son emboëtage avec la partie supérieure.

ST est la vis qui fait ouvrir & fermer le triangle MLF. (fig. 1.) pour changer l'A, mi, la.

T est l'écrou de la vis S. Cette vis tient à la partie supérieure au-dessous de son bouton, & l'écrou tient à l'infé-

18 *Explication du Plan.*

rieure avec un petit jeu de gauche à droite.

Le Graveur a mal-à-propos fait l'espace entre Q & f. (fig. 2.) plus grand que l'espace c. Ils doivent être égaux.

Par une exécution faite depuis la Planche, il a été reconnu qu'on peut fort bien retrancher la partie E de la piece inférieure jusqu'à la ligne près d'F, qui terminera tout, & que la ligne GQ, qui terminera l'autre côté sera mieux si elle est droite & parallele à la ligne D I, comme elle a été tracée légèrement après coup.

Il y a plusieurs autres façons d'arranger & d'embellir les parties de cette petite machine, pour lui faire produire les mêmes effets & lui donner différentes figures. Chacun en fera faire suivant son goût. Je donne celle-là pour la meilleure qui me soit connue quant à présent pour le Violon.

Il faut une autre disposition pour les gros Instrumens, en suivant néanmoins toujours les mêmes principes.

L'exécution de ces manches, demande une grande précision, beaucoup de légèreté avec assez de force, & que toutes les parties se trouvent serrées par la tension des cordes, pour éviter les tons qu'on appelle *fresés*.

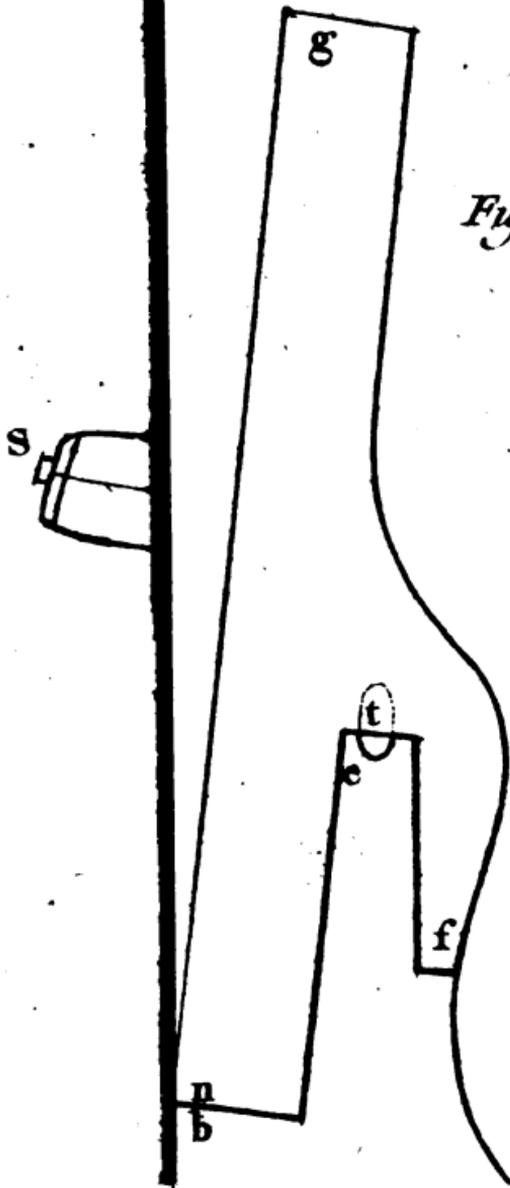
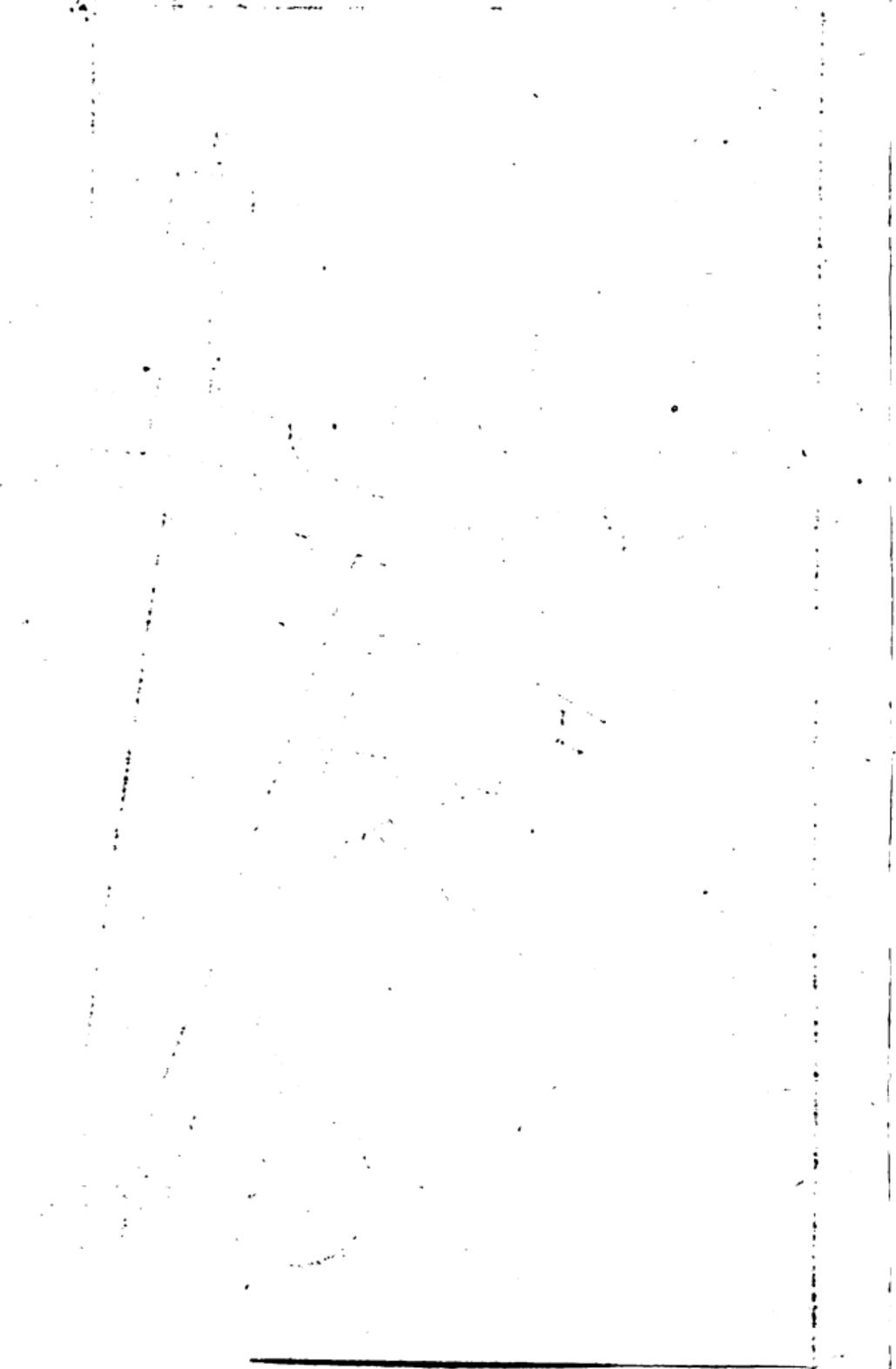
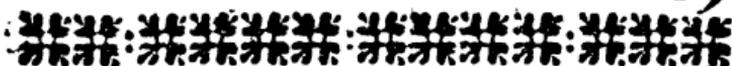


Fig. 3.





E X T R A I T
 DES REGISTRES
 DE L'ACADEMIE ROYALE
 DES SCIENCES.

Du premier Décembre 1756.

MONSIEUR Le Roy & moi qui avons été nommés pour examiner un Violon présenté par M. Domenjoud, Avocat au Parlement, dans lequel le manche est disposé de façon que chaque corde s'y tend par le moyen d'une vis au lieu de la cheville qui sert ordinairement à cet usage; & qu'on peut, au moyen d'un mouvement de la tête du Violon, hauffer ou baisser le ton de l'Instrument; ou, ce qui revient au même, tendre ou détendre les quatre cordes à la fois dans la proportion requise pour leur conserver entr'elles l'intervalle de quinte; en ayant fait notre rapport, l'ACADEMIE a jugé que la Méchanique employée par l'Auteur pour hauffer & baisser le ton de l'Instrument, ne paroissoit pas susceptible d'une grande précision par l'impossibilité de connoître

assez exactement la grosseur des cordes & le plus ou le moins de facilité qu'elles ont à s'étendre, & que par conséquent elle ne seroit pas aussi avantageuse qu'elle pourroit le paroître au premier coup d'œil. *Mais que la substitution des vis aux chevilles, proposée par M. Domenjoud, étoit bien imaginée & utile, non-seulement en ce qu'elle donnoit une plus grande facilité d'accorder, mais encore parce que les cordes une fois rendues de cette manière, ne peuvent ni se lâcher totalement, comme il arrive quelquefois à celles des Violons ordinaires, ni se détendre qu'en s'allongeant elles-mêmes, ce qui ne peut qu'être avantageux.* En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris, ce sept Décembre 1756.

GRANDJEAN DE FOUCHY.
*Secrétaire Perpétuel de l'Académie
 Royale des Sciences.*

A V I S.

CEUx qui voudront profiter des commodités de cette invention , pourront s'adresser au Sieur GAVINIÉS , Maître Luthier à Paris , rue S. Thomas du Louvre. Il mettra des manches entiers , ou fera l'amputation des vieux au-delà du fillet du côté des chevilles , sans toucher au reste de l'Instrument , & y entera très-proprement les nouveaux bouts , tant aux Violons , qu'aux Violoncelles, Basses, Contre-basses, Violes, &c. Il mettra aussi des vis aux Clave-cins , si on s'y détermine.

Il se flatte de s'en acquitter mieux que personne , parce qu'il s'y est déjà appliqué ; que l'Auteur lui a promis , à l'exclusion de tout autre , de lui faire bien entendre ses principes, & même de vérifier ses premiers Ouvrages , craignant qu'une mauvaise exécution le privât des suffrages de ceux qui ne jugent pas des choses sur la simple théorie.

Ces circonstances le mettent à portée de faire de bons Ouvrages , de les donner à un prix raisonnable , & de ne pas

faire attendre long-tems ceux qui lui en demanderont.

On pourra s'en procurer dans les Provinces sans être obligé d'envoyer à Paris les Instrumens , sur-tout les gros. Ces bouts font un petit volume , les Luthiers des lieux , ou un Menuisier un peu adroit pourront les ajuster & les coller. Il sera nécessaire d'envoyer à la personne que l'on chargera de la commission, les distances des cordes qui sont les hochés du fillet avec les dimensions du manche de l'Instrument, s'il y a quelque chose d'extraordinaire ; & de spécifier si on les veut avec le changement de l'A , mi , la, ou simplement à vis au lieu des chevilles , ce qui est fort différent.

APPROBATION.

J'AI examiné par ordre de Monseigneur le Chancelier , un Manuscrit intitulé : *De la Préférence des Vis aux Chevilles dans les Instrumens de Musique.* Et je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris , ce huit Février 1757.

DE PARCIEUX,

PRIVILÉGE DU ROI.

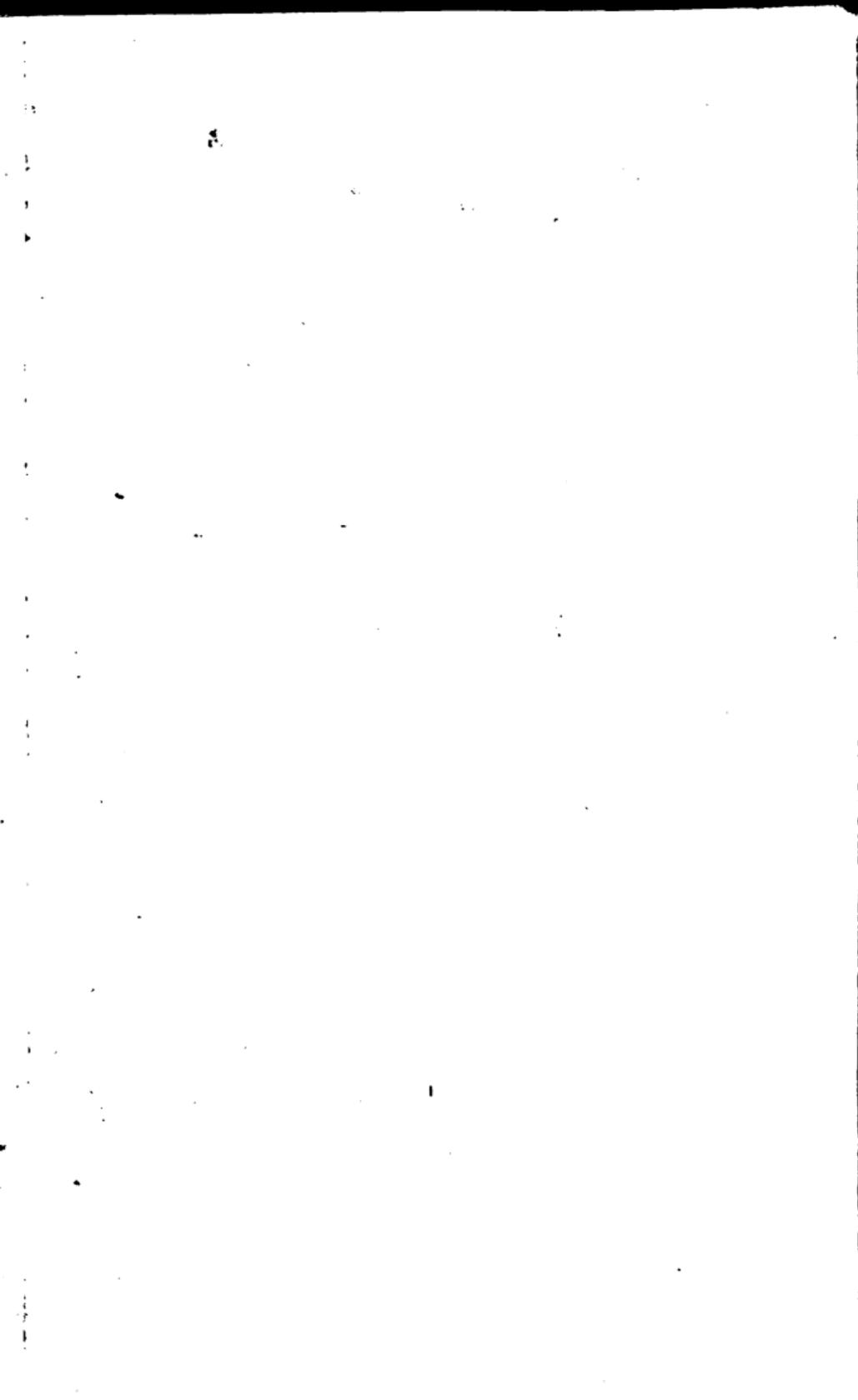
LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes, &c. Salut : Notre amé le sieur DOMENJOUR Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *De la Préférence des Vis aux Chevilles pour les Instrumens de Musique*, &c. s'il Nous plaïsoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & conditions qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modèle sous le contre-Scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de

copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée , es mains de notre très-cher & féal Chevalier , Chancelier de France , le Sieur de la Moignon ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique : un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier , Chancelier de France , le Sieur de la Moignon : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir le-dit Exposant , & ses ayant causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire pour l'exécution d'icelles , tous actes requis & nécessaires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le deuxième jour du mois d'Avril , l'an de grace 1757 , & de notre Règne le quarante-deuxième. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre quatorzième de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 161, folio 150, conformément aux Réglemens de 1723, qui fait défenses Article 4. à toutes personnes de quelques qualités qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'Art. 108. du même Règlement. A Paris le 9 Avril 1757.

P. G. LE MERCIER, Syndic.





Österreichische Nationalbibliothek



+Z22789940X

